DÉPARTEMENT DU VAR

MAIRIE DE SAINT-MAXIMIN LA-SAINTE-BAUME



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, jeudi 12 novembre 2020

Madame, Monsieur

Comme vous l'avez sûrement constaté par vous-même, le retour du confinement et la mise en place d'un protocole sanitaire, tel que demandé par le Ministère de l'Éducation Nationale, occasionnent à ce jour un grand nombre de difficultés au sein de nos écoles communales.

Depuis que nous avons eu connaissance de ce nouveau protocole, nos équipes se sont employées à tenter de trouver les solutions pouvant être mises en place pour atteindre les objectifs donnés. Les mesures demandées, même « dans la mesure du possible », sont extrêmement contraignantes et, vu l'urgence à les mettre en place, se heurtent aux moyens qui sont les nôtres, en particulier humains, comme à nos possibilités, notamment financières, qui ne sont pas infinies.

Nous remercions les parents qui, ainsi que nous l'avions demandé, ont récupéré leurs enfants toute cette semaine, mais le nombre de demi-pensionnaires demeure encore trop élevé et aujourd'hui nous rencontrons un réel souci sur la question de la sécurité, physique et affective, que nous devons à vos enfants.

De ce fait, nous sommes dans l'obligation de mettre en application des mesures restrictives que nous espérons forcément exceptionnelles et temporaires. Ces mesures ne s'appliquent que pour la restauration scolaire (l'accueil périscolaire matin et soir et l'accueil des Dragonnets ne sont pas concernés).

À compter de lundi 16 novembre 2020, nous accueillerons à la cantine seulement les enfants :

- dont les 2 parents (ou 1 pour une famille monoparentale) travaillent (justificatif demandé : attestation employeur),
- sur demande exceptionnelle justifiée pour les motifs : rendez-vous médicaux, juridiques, administratifs, entretien d'embauche...

Vous devez nous adresser par mail à ejc.inscriptions@st-maximin.fr vos justificatifs et nous préciser le nom de votre (vos) enfant(s), le nom de l'école, les jours de cantine jusqu'au 1^{er} décembre 2020 pour le moment.

Attention, l'accès au portail famille sera désormais indisponible pour la cantine uniquement. Pour les familles ne répondant pas à ces critères, le report des réservations se fera automatiquement. Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter au 04 98 05 91 52 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à17h.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre implication, l'idée étant bien de préserver au mieux les intérêts de tous, en restant mobilisé au maximum pour apporter toute la sécurité et le bien être nécessaire à chaque enfant.

Alain Decanis Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume





Mairie de Saint-Maximin, parvis Charles II d'Anjou - 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Tél : 04 94 72 93 00 - Fax : 04 94 78 09 40 - Courriel : secretariatgeneral@st-maximin.fr